## En Pologne

### Séminaire de droit international humanitaire

Depuis plusieurs années, la Croix-Rouge polonaise, avec la collaboration du CICR, organise une série de séminaires sur le droit international humanitaire, à l'intention de divers auditoires.

Parmi les séminaires destinés à un public international, il faut mentionner:

— la réunion de Varsovie, en 1977, pour les membres des Sociétés nationales de la Croix-Rouge d'Europe,

— celle de Gdansk, en 1978, destinée à la jeunesse dans les Sociétés de la Croix-Rouge,

— le séminaire de Cracovie, en 1979, pour les professeurs de droit international dans les universités, qui réunit 39 participants venus de 20 pays d'Europe et d'Amérique du nord,

— le séminaire de Varsovie, en 1980, destiné au personnel médical et para-médical de la Croix-Rouge,

— le cours de Varsovie, en 1981, pour étudiants en droit avancés des universités d'Europe et d'Amérique du Nord.

Simultanément, la Croix-Rouge polonaise et le CICR exécutent un programme de dissémination du droit humanitaire parmi le public polonais, par la publication de brochures et l'organisation de cours pour les comités locaux de la Croix-Rouge, pour les forces armées et pour les universités. Le premier cours pour les étudiants en droit polonais a eu lieu à Sopot, à l'Université de Gdansk, en 1981.

Un second cours pour universitaires a été organisé récemment par la Croix-Rouge polonaise, avec la participation du CICR, et s'est tenu à Varsovie, du 21 au 23 avril 1983. Il s'adressait aux jeunes professeurs et chargés de recherches des universités polonaises spécialistes du droit

international public, dans l'intention de les intéresser au droit international humanitaire, afin qu'à leur tour ils l'enseignent à leurs étudiants. De cette façon, un enseignement du droit international humanitaire atteindrait quelque mille étudiants en droit, en Pologne, chaque année. Au séminaire prirent part 25 personnes, qui venaient de huit universités ou hautes écoles, de l'Institut de droit de l'Académie polonaise des Sciences et de l'Institut polonais des Affaires internationales.

Le séminaire a consisté en une succession de conférences, suivies de discussion. Il y eut d'abord trois causeries sur des problèmes actuels du droit international humanitaire. Le professeur R. Bierzanek, de l'Université de Varsovie, a parlé des « Conflits armés contemporains et droit international »; le professeur R. Jasica, de l'Université de Silésie, a traité de « La notion de combattant dans le Portocole I »; et le colonel Marian Flemming, membre de la Croix-Rouge polonaise, a présenté un travail sur « La protection des prisonniers de guerre d'après le droit international ».

Une autre série de conférences, données par des représentants du CICR, traitait de sujets différents. M. Hans-Peter Gasser, conseiller juridique au CICR, a parlé des « Problèmes actuels dans les activités du CICR dans le monde »; M^lle^ Laura Speziali, déléguée en Pologne, du « Développement et principes des activités du CICR »; M. André Collomb, chef de la délégation du CICR et de la Ligue en Pologne, a fait un résumé de la « Mission du CICR et de la Ligue en Pologne ».

Enfin, un troisième thème du séminaire a été traité par le Dr. K. Drzewicki, de l'Université de Gdansk, dans sa conférence intitulée « Introduction à l'enseignement du droit international humanitaire: buts, portée et méthodes ».

Il ressort des opinions exprimées par les participants au cours des discussions que l'un des résultats essentiels du séminaire sera un fructueux développement de l'enseignement du droit international humanitaire en Pologne. Ils estiment qu'à l'avenir des séminaires semblables devraient être organisés, mais à l'intention des professeurs d'universités dans d'autres branches, les sciences politiques ou la médecine, par exemple. Ils pensent aussi que l'expérience qui vient d'être faite avec succès en Pologne pourrait servir de modèle pour l'organisation de séminaires de même teneur dans d'autres pays.

---